



Parc éolien

La Petite Sole

Enquête publique Parc éolien de la Petite Sole Communes de Godenvillers et de Tricot (60)

Guide de lecture

Pièces constituant le dossier d'enquête publique pour la demande d'autorisation du parc éolien de la Petite Sole sur les communes de Godenvillers de Tricot (60)

- Cahier 0 Sommaire : cette pièce détaille l'ensemble des pièces contenues sur le support usb
- Cahier 1 Etude d'impact : Conformément au Code de l'Environnement, une étude d'impacts a pour fonction d'analyser les conséquences du projet éolien aussi bien sur l'environnement et les milieux naturels que sur les aspects physiques et humains : socio-économie, qualité de vie, santé... Elle définit également les mesures visant à limiter les impacts négatifs (par l'évitement et la réduction) ou à les compenser.
- Cahier 1a étude écologique : l'étude écologique a été réalisée sur un cycle annuel biologique complet par le bureau d'étude LE CERE basé à Saint-Quentin
- Cahier 1b étude paysagère : l'étude paysagère a été menée par le bureau d'étude spécialisée Epure / Bocage situé à Bailleul
- Cahier 1c étude acoustique : l'étude acoustique a été réalisée par le cabinet spécialisé Delhom acoustique basé à Clichy
- Cahier 1d demande de compléments : dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, le service instructeur a émis une complétude en avril 2022.
- Cahier 1e sommaire inversé des modifications : RP Global a mis en place un sommaire inversé des modifications afin de facilement repérer les modifications en réponse apportées à la demande de complétude
- Cahier 1f demande complémentaire de compléments : l'UDAP de l'Oise a émis une demande complémentaire transmise à RP Global le 30 Aout 2022

- Cahier 1g réponse à la demande complémentaire de compléments : RP Global a réalisé un mémoire en réponse à la demande de compléments complémentaire du 30 Août 2022
- Cahier 1RNT résumé non technique de l'étude d'impact : synthétise les informations contenues dans l'étude d'impact. Il est structuré sous forme de réponses aux questions que soulève le projet. Les principaux enjeux à prendre en compte pour le projet sont détaillés
- Cahier 2 pièces administratives de présentation du dossier : bilan de concertation, capacités techniques et financières, justification de maîtrise foncière et fichier décrivant le projet
- Cahier 3 étude de dangers : précise les risques auxquels l'installation peut exposer, directement ou indirectement, les intérêts de protection de l'environnement et/ou de la santé humaine en cas d'accident, que la cause soit interne ou externe à l'installation.
- Cahier 3RNT résumé non technique de l'étude de dangers : au même titre que le résumé non technique de l'étude d'impact, le résumé non technique de l'étude de dangers doit permettre au grand public de s'appropriier les grands enjeux et les principales thématiques contenues dans l'étude de dangers.
- Cahier 4 note de présentation non technique : aborde les points essentiels qui permettent de comprendre la motivation de la demande, son cadre réglementaire, la nature du projet et ses impacts sur l'environnement qui l'accueille.
- Cahier 5 avis MRAE : suite au dépôt en juillet 2021, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a émis un avis délibéré en date du 18 novembre 2021
- Cahier 5a réponse à l'avis MRAE : RP Global a réalisé un mémoire en réponse à l'avis MRAE en date du 22 décembre 2022
- Cahier 6 avis des services : (DGAC, Défense, ARS, BNB, DRAC et UDAP)
- Cahier 7 : Cartes, plans et éléments graphiques à différentes échelles du projet